Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260603-DEC20607-DE

Mairie de Val d'Izé

DECISION N° 2026_07

en date du 3 juin 2026

TRAVAUX D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF
MODIFICATION N°1 - LOT N° 12
« Photovoltaïque »

Le Maire de la Commune de Val d'Izé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-017 en date du 02.06.2020 donnant délégation au maire,
Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour l'attribution des 12 lots du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif,
Vu la décision 2024-17 en date du 05.12.2024 attribuant le lot 12 : **« Photovoltaïque »** à l'entreprise : **SOLAIR 3 TECH**, sise : 6 rue Pierre et Marie CURIE - 35500 VITRE, pour un montant de : **45 920,00€ HT**
Considérant que des équipements prévus au marché n'ont pas été installés et que du cablage non prévu au marché a été fourni
Vu le devis en plus et moins value transmis par l'entreprise **SOLAIR 3 TECH**, d'un montant de **– 245,28€ HT**,

DECIDE

Article 1 : De fixer le montant du lot N°12 « **Photovoltaïque**» du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif à **45 674,72 € HT**,

Article 2 : La présente décision donnera lieu à signature d'une modification N°1 à l'acte d'engagement et sera inscrite au registre de la mairie.

Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)